

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six le vingt-sept avril à dix heures,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Étaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT		X
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (suppléante de Gérard PONS)		X
M. Jean PROU (suppléant de Caroline CAMPODARVE)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (suppléante de Christophe SUEUR)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (suppléante de Ghislaine GUILLEN)		X
M. Loïc GIRARD (suppléant de Fabienne LABARRIERE)		X
M. Lionel PACAUD (suppléant de Christophe BERTAUD)	X	
M. Eric AUTHIAT (suppléant de Hervé BLANCHE)		X
M. Dimitri BUISSON (suppléant de Sébastien BOURBIGOT)		X
M. Thierry LESAUVAGE (suppléant de Alain BURNET)	X	
Mme Lydie DEMENE (suppléante de Emmanuel ECALE)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Mariette BLAISE – Syndicat Mixte	X	
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Sylvain POULARD - Payeur départemental	X	
M. Patrick RENAUD – CARO	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20260427-D2026_09-DE
Reçu le 18/05/2026

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de Membres votants :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Votes Pour :	7
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2026/09

OBJET : Attribution d'une gratification exceptionnelle au personnel

Considérant la délibération n°2024/25 du 12 novembre 2025 approuvant les accords locaux,

Considérant l'article 4.2.11 desdits accords autorisant l'attribution d'une prime exceptionnelle par délibération du Comité Syndical,

Considérant la demande des représentants du personnel pour l'attribution d'une prime au « mérite », lors de la réunion du Comité Social et Economique du 03 novembre 2025,

Considérant la proposition de récompenser l'engagement particulier et l'investissement personnel dont ont fait preuve les salariés depuis le début de l'année 2025,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

D'approuver l'attribution d'une gratification exceptionnelle au personnel du port selon le règlement joint.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS